



### **Compte-rendu du comité technique local du 08/12/2021.**

Le CTL s'est tenu pour la première fois dans les locaux de la Place de l'Argonne. Celui-ci était présidé par le directeur et son adjointe.

L'ordre du jour était constitué :

- 1) D'un avis sur les ponts naturels 2022 (avec vote).
- 2) D'une information sur le recrutement d'un contractuel contrôleur et d'un contrat PACTE.
- 3) D'une information sur l'intrusion constatée sur le site de Saussure.
- 4) D'une information sur le fonds dédié à l'amélioration du cadre de vie au travail.
- 5) D'une information sur les mesures sanitaires.

Après lecture de notre déclaration liminaire et réponse de Monsieur BARÇON-MAURIN, l'ordre du jour a été abordé.

#### Ponts naturels.

La Direction a proposé aux représentants du personnel de choisir, pour 2022, deux ponts naturels sur trois (vendredi 27 mai, vendredi 15 juillet, lundi 31 octobre).

La CGT Finances Publiques a rappelé que les agents devaient être libre de poser, ou non, leurs jours de congés et donc qu'il n'appartenait pas à la Direction de les imposer. Les deux dates finalement retenues par la Direction sont le 27 mai et le 31 octobre.

*La CGT Finances Publiques s'est abstenue sur le choix des dates.*

En effet, le vote « contre » aurait pu être interprété comme la volonté d'obliger les agents à être présents les jours en cause. Solidaire Finances Publiques s'est également abstenu.

Il est à remarquer que si le Directeur Général, Monsieur FOURNEL, reconnaissait réellement l'engagement des agents dans l'accomplissement de leurs missions, ainsi qu'il le prétend dans le « protocole d'accord relatif à la reconnaissance professionnelle de l'engagement des agents » du 22/10/2021, il aurait pu (il pourrait encore...) accorder certains des ponts (voire les trois) aux agents sans le décompte obligatoire de congés.

#### Recrutement d'un contractuel.

Dans le cadre de sa politique d'emploi, la Direction Générale a recours à des agents contractuels dans toutes les catégories (C, B et A). La DNVSF a donc procédé au recrutement d'un contrôleur contractuel pour une durée de 11 mois (d'octobre 2021 à août 2022) qui a été affecté au « pôle » de contrôleurs des brigades internationales nouvellement créé pour palier une vacance de poste. Il peut être précisé que pour les brigades de lutte contre la fraude fiscale, deux postes sont non pourvus.

Pour les raisons exposées dans sa déclaration liminaire et sans remettre en cause les qualités de la personne recrutée, la CGT Finances Publiques a rappelé son opposition à un tel mode de

recrutement. Elle a également demandé des précisions sur les possibilités, pour un contrôleur contractuel recruté pour 11 mois, d'engager l'administration par la signature de pièces de procédures, comme les droits de communication, ou la possibilité d'exercer ceux-ci sur place. La Direction a indiqué qu'elle allait se renseigner sur ce point mais qu'un autre contrôleur pouvait très bien signer ces pièces. Elle a également rappelé que le recours aux contractuels était une réponse entièrement adaptée au manque défectif.

#### Intrusion sur le site de Saussure.

Dans la nuit du 24 au 25 octobre 2021, une personne s'est introduite dans les locaux de Saussure en forçant la porte installée en remplacement de l'accès à l'ancien garage. Après un passage, limité au 1<sup>er</sup> étage, la personne est repartie avec des ordinateurs portables destinés à la réforme.

A cette occasion il a été constaté l'absence de sécurisation de la porte en cause, la défaillance de capteurs d'intrusion, l'absence de remontées des images de télésurveillance à la société prestataire chargée de garder le site.

Des actions de mise en conformité ont été réalisées avec l'expertise en matière de sécurité du bureau SPIB-2C.

*La CGT Finances Publiques s'est interrogée sur l'absence de contrôle régulier des moyens de sécurité (personne ne semblait connaître les défaillances du système de surveillance) et sur l'expertise de SPIB-2C.*

Il a été relevé que l'installation de la porte par laquelle l'intrusion s'est réalisée était récente, destinée à créer un nouveau point d'évacuation en cas d'incendie et que, dans ce cadre, les travaux ont été supervisés par SPIB-2C.

*La CGT Finances Publiques a réclamé que l'Inspecteur Santé Sécurité au Travail (ISST) soit associé à toute remise de fin de chantier, afin de vérifier la conformité des travaux.*

#### Fonds d'amélioration du cadre de vie au travail.

Dans le cadre du protocole d'accord du 22/10/2021 largement repris sur ULYSSE et sur les intranets locaux, il a été décidé l'octroi d'une enveloppe de 10 millions € pour l'amélioration du cadre de vie au travail. La répartition se fait par Direction en fonction du nombre d'agents. Ainsi la DNVSF est dotée de 30.605 €, soit environ 110 € par agent.

Les agents sont invités à formuler leur proposition sur un site dédié (le lien a été fourni par mail). La Direction de la DNVSF écartera les propositions qui ne sont pas susceptibles de rentrer dans l'un des domaines (assez flou) retenus par la Direction Générale (cadre de vie au travail ; démarche écoresponsable ; sensibilisation aux innovations ; responsabilité sociale de la DGFIP).

A l'issue de ce choix, les représentants du personnel devront se prononcer, lors d'un CTL dédié, sur l'action à retenir. En cas d'absence de vote majoritaire, la dotation serait redistribuée à d'autres directions par la Direction Générale.

Notre direction semble très attachée à cette démarche « participative et responsable » et recherche donc l'implication de tous.

*La CGT Finances Publiques vous renvoie à sa déclaration liminaire pour sa position sur la finalité d'un tel procédé.*

### Mesure sanitaire.

A la suite des annonces du Premier Ministre et du message du Directeur Général, la DNVSF offre la possibilité d'effectuer au maximum 3 journées de télétravail par semaine. Cette possibilité est également offerte aux personnels nouvellement affectés à la DNVSF. Toutefois, et comme dans les précédentes périodes d'augmentation des cas COVID, le nombre de jours télétravaillés est fonction des « nécessités de service ». Il relève donc du domaine de gestion du Chef de service qui accorde (ou pas) les jours supplémentaires demandés.

La séance s'est terminée à 13 h.

En marge du CTL, le directeur a fait un point sur les listes d'aptitudes 2022 de C en B et de B en A.

La direction dispose d'une potentialité sur le passage de C en B. En revanche, la direction n'a pas de potentialité pour le passage de B en A. A noter que la Direction Générale pilote à compter de cette année les promotions de B en A des DNS. A l'issue des remontées des directions nationales, un classement sera effectué par la centrale. Celui-ci sera publié par la DNVSF sur son site intranet.

Les représentants au CTL